

Compte rendu de la réunion EVS AVS à la DDTE mercredi 16/03/11

Présents ou représentés :

IA, Pôle emploi, Préfet de Région, collègue Dangla.
Organisations syndicales : FSU et FO

Présentation de l'arrêté pris par le préfet de région :

Les contrats seront signés dans la limite de 6 mois et 20 h hebdomadaire.

Pour le moment, le financement ne permet de faire signer que 850 contrats de 6 mois pour tout le secteur non marchand.

Sur ce nombre de 850 rien n'est clair.

Une première fois, il s'est dit que c'était 850 contrats x 6 mois, soit 425 postes pour l'année. Puis cela a été corrigé en disant qu'il y aurait d'autres objectifs pour les 6 autres mois, sans préciser combien de contrats.

Pour l'essentiel, il n'y a aucune automaticité au renouvellement car il y a des contraintes budgétaires.

Une usine à gaz impossible à gérer dont il n'est pas sûr que l'administration ait pris la mesure.

C'est le Service public de l'emploi, présidé par le sous préfet d'arrondissement (avec pôle emploi, directe et mission locale de l'arrondissement auxquels pouvaient s'ajouter EN, acteurs sociaux et économiques) qui accordera les renouvellements ou pas du contrat pour 6 mois.

L'IA ne sera plus maître du nombre de postes qui sera recalculé tous les mois.

Il faudra que Dangla fasse des demandes de renouvellements 45 jours avant la fin du contrat au SPE d'arrondissement.

Dans l'appréciation pour renouveler les contrats, les moyens de formation mis en œuvre seront pris en compte. Ce qui risque de pénaliser nos EVS, double peine : pas de formation et viré !

Aucune garantie n'a été donnée quant au caractère prioritaire de renouvellement des EVS en place.

Une petite bonne nouvelle. Nous avons obtenu que les plus de 50 ans qui avaient signé un CAE puissent bénéficier de la possibilité d'un allongement de 36 mois.

On ajoute de la précarité à la précarité.

Des EVS AVS encore plus précaires puisqu'ils n'auront qu'une visibilité à 6 mois.

Un droit à la formation impossible à mettre en œuvre.

Des enfants handicapés risquent de se retrouver sans accompagnateur ou en changer tous les 6 mois.

Les écoles et les directeurs ne peuvent plus compter sur des moyens fiables sur une année scolaire.

Il faut s'attendre à une situation très compliquée à la rentrée.

Le ministre de l'Éducation nationale a menti quand il a assuré qu'il dégagerait les moyens pour que les écoles gardent leurs EVS.

Pour le SNUipp-FSU, Séverine Tokatlian, Jean Paul Cazeneuve.